



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL

LIGUE DU GRAND CASABLANCA



C.R.S.R.& Q

PV N° 11 « JEUNES »

Séance du 05/02/2024 présidée par Monsieur QUERQOURI MOHMAED en présence de Monsieur ABADI MOHAMED, et TARIK SAHIM (Secrétaire de la Commission).

Ordre du Jour : I/ HOMOLOGATION DES RENCONTRES.

Catégorie «CADETS»

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « A »

AEF	08		CNS	01	HOMOLOGUE
ABS	00		WOCO	01	HOMOLOGUE
EJSC	02		UMS	00	HOMOLOGUE
CCFAC	00		RCA1	10	HOMOLOGUE

ANSN // ADSF Vu le rapport de l'arbitre attestant que le match n'a pas eu lieu suite à l'absence des licences des accompagnateurs du club ANSN inscrits sur la feuille d'arbitrage conformément au communiqué de la ligue n 19

De ce fait La commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe ANSN qui enregistre moins un point, zéro but pour et trois buts contre. Tandis que l'équipe ADSF enregistre trois points, trois buts pour et zéro but contre au classement général.

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « B »

AJAS	00		ACCF	01	HOMOLOGUE
USM	00		ERM	02	HOMOLOGUE
AEA	02		TAS	02	HOMOLOGUE
TLM	01		RCA2	04	HOMOLOGUE
EXEMPT : RB					

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « C »

WAC	01		AJS	00	HOMOLOGUE
AI	02		OSC	02	HOMOLOGUE
NDR	01		CESH	00	HOMOLOGUE
AADS	02		<u>SCCM</u>	05	HOMOLOGUE
EXEMPT : RAC1					

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « D »

ADQA	01		USSB	02	HOMOLOGUE
FCC	00		ASOFP	02	HOMOLOGUE
CNWSM	09		ACSWZ	00	HOMOLOGUE
CMSSM	02		CWW	01	HOMOLOGUE
EXEMPT : CEA					

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « E »

CURS			LAMS		HOMOLOGUE
CJESD			USSM		HOMOLOGUE
NAH	02		RAC2	02	HOMOLOGUE
CYSO	01		AIM2	02	HOMOLOGUE

CURS // LAMS Vu le rapport de l'arbitre attestant que le match n'a pas eu lieu suite à l'absence des licences des accompagnateurs du club CURS inscrits sur la feuille d'arbitrage conformément au communiqué de la ligue n 19

De ce fait La commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe CURS qui enregistre moins un point, zéro but pour et trois buts contre. Tandis que l'équipe LAMS enregistre trois points, trois buts pour et zéro but contre au classement général.

CJESD // USSM Vu le rapport de l'arbitre attestant que le match n'a pas eu lieu suite à l'absence des licences des accompagnateurs du club USSM inscrits sur la feuille d'arbitrage conformément au communiqué de la ligue n 19

De ce fait La commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe USSM qui enregistre moins un point, zéro but pour et trois buts contre. Tandis que l'équipe CJESD enregistre trois points, trois buts pour et zéro but contre au classement général.

EXEMPT : CFBF

Catégorie «JUNIORS»

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « A »

ASOFP	02		RB	01	HOMOLOGUE
WAC	01		USSM	00	HOMOLOGUE
CEH	03		ASSC	01	HOMOLOGUE
ACCF	02		CTSBS	00	HOMOLOGUE

EXEMPT : ERM

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « B »

ACOS	00		CSNOS	02	HOMOLOGUE
KSNAC	02		CNS	02	HOMOLOGUE
ABS	04		FCEA	01	HOMOLOGUE
RCA	03		EJSC1	01	HOMOLOGUE

EXEMPT : FCC

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « C »

RAC1	05		AJAS	01	HOMOLOGUE
TLM	01		NAH	00	HOMOLOGUE
AEA	01		ASL	00	HOMOLOGUE
TAS	03		NDR	01	HOMOLOGUE

EXEMPT : ANSN

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « D »

AUSB	00		USM	00	HOMOLOGUE
EJSC2	01		CWW	00	HOMOLOGUE
AJSMR	02		CCFAC	04	HOMOLOGUE
WALA	02		ASC	01	HOMOLOGUE

EXEMPT : CIHH

8^{ème} Journée du 28/01/2024 Groupe « E »

OSC	02		AFCB	01	HOMOLOGUE
WAHDA	00		CSMO	01	HOMOLOGUE
AJS	02		MCAM	00	HOMOLOGUE

USO // AWNS

Vu le rapport de l'arbitre Attendu que seule l'équipe USO était présente sur le terrain à l'heure, date et lieu fixés par le programme de la ligue,

De ce fait, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe AWNS qui enregistre moins un point, trois buts contre et zéro but pour au classement général, tandis que l'équipe USO marque trois points au classement général, zéro but contre et trois buts pour + 1000 amende.

1^{ère} forfait contre AFCB du 07/01/2024

2^{ème} forfait contre USO du 28/01/2024

Le club AWNS est déclaré forfait général de la saison 2023/2024 en outre une déduction d'un point au club AWNS seniors.

EXEMPT : RAC2

La séance est levée à 15h00.

Le Secrétaire de CRJ

TARIK SAHIM



Le Président de CRSR&Q

Mohamed QUERQOURI